



## Compteur d'eau est introuvable

Par **Ness93400**, le **10/09/2016** à **20:30**

Bonjour,

nous sommes trois maisons locatifs dans une copropriété nous sommes dans ces maisons depuis 2008 jusqu'à ce jour nous ne savons pas où sont nos compteurs respectifs donc nous n'avons jamais pu avoir à faire à des chiffres, nous payons des charges tous les mois sans savoir exactement que sont ces charges mensuelles.

à notre grande surprise de retour de nos congés nous avons reçu donc les trois maisons une demande de notre gestionnaire natixy deux sommes à payer une pour L année 2013 et une autre pour L année 2014 relevé édité le 4/08/2016 avec des montants en leurs faveurs de 800 € pour chacune des Maisons sur un des relevés nous avons toutes les trois le même chiffre de 50 00 cm<sup>3</sup> d'eau consommée en 2014 et en 2013 15700 cm<sup>3</sup> c'est fou comment la consommation est divisée en 3 d'une année à l'autre d'après le conseil syndical une personne a trouvé nos compteurs et a communiqué des chiffres ben voyons quel est notre recours pour stopper cette situation en sachant que nous avons refusé de payer puisque personne même mon gestionnaire n'a de justificatifs ni de facture ni même les plans des trois maisons

merci par avance pour votre aide si précieuse

Bien cordialement

Par **Tisuisse**, le **11/09/2016** à **08:59**

Bonjour,

Question : qu'est-il écrit sur votre bail au sujet des charges : loyer "charges comprises" ou "loyer + provisions sur charges" ? La distinction est d'importance d'où la nécessité de répondre avec précision.

Par **Ness93400**, le **11/09/2016** à **09:14**

Bonjour c'est noté loyer principal et charges en détail loyer mensuel avec son montant et provisions mensuelles de charges avec son montant cordialement

Par **Tisuisse**, le **11/09/2016** à **09:25**

Donc, la régularisation des charges doit se faire 1 fois par an mais votre propriétaire-bailleur doit justifier cette régularisation par des factures en bonnes et dues formes ou par les relevés d'eau dont vous pouvez vérifier les index ce qui signifie qu'il a obligation de vous indiquer où est ce compteur d'eau.

Prenez contact avec votre ADIL.

Par **Ness93400**, le **11/09/2016** à **09:34**

Merci mais justement depuis 2008 nous sommes à la recherche des compteurs une personne du conseil syndical a jugé par elle même que nos trois compteur d eau son dans le sous sol dans un parking d un autre bâtiment à relevé les chiffres alors que ces compteurs sont sur un plafond sans savoir à qui ils sont ? Existe t il une distance entre l habitation et le compteur d eau même violia à cherché avec nous mais le ponpon personnes n'a les plans ils n ont dit qu ils les ont perdu et le conseil syndical nous a informé que c est proxiserve qui a envoyé les chiffres et mon bailleur n a pas les justificatifs doit ont payer des sommes sans savoir où sont nos compteurs et sans justificatif légalement quelles sont nos droits? J ai un enfant handicapé et cette histoire me prendre du temps et de L énergie que j aimerais garder pour la maladie de mon enfant merci pour vos réponses  
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **11/09/2016** à **09:54**

Alors, sans les justificatifs rien ne vous oblige à payer ds charges dont vous ne savez pas quelles en sont les montants et basées sur quelles factures.

Voyez votre ADIL.

Par **Ness93400**, le **11/09/2016** à **10:01**

Merci très bien je vais les contacter excellent dimanche  
Cordialement